



Eau des Lacs  
DE L'ESSONNE  
— La régie publique —

# UN GRAND **CRU ?**



# FICHE D'IDENTITÉ DE LA RÉGIE

- Un Conseil d'exploitation composé de 6 élus et de 5 représentants d'usagers et personnes qualifiées.
  - Elle est présidée par **Gabriel Amard** (collège élus) et vice-présidée par **Bernard Maurin** (collège représentants d'usagers)
  - Régie à simple autonomie financière
  - Ce qui veut dire que son budget est totalement autonome du budget de l'Agglomération. Il est financé par nos factures.
  - Début de mise en service : **1<sup>er</sup> janvier 2011**
  - Personnel : 7 (1 directeur, 1 responsable d'exploitation, 3 techniciens, 2 chargées d'accueil contrat d'adhésion et facturation)
- Périmètre d'exploitation constitué par une station de surpression (Piketty),
- un château d'eau sur tour de 3 000 m<sup>3</sup> à Ris-Orangis et 77 km de réseau de distribution.
- 5 080 adhérents** desservis (32 000 hab)
- Achat d'eau en gros à Eau du Sud Parisien via usine de potabilisation de la Lyonnaise des Eaux située rue de Ris à titre provisoire jusqu'en février 2014.
  - Volume mis en distribution : **1 822 596 m<sup>3</sup>**
  - Volume facturé : **1 518 360 m<sup>3</sup>**
  - Rendement : **83,31 % (81,70% en 2011)**
- Suivi qualité eau par l'Agence Régionale de la Santé (67 contrôles réglementaires) et 48 autocontrôles bactériologiques effectués par la Régie.

## SOMMAIRE

Enquête de satisfaction : 2 ans après la création de la régie .....	<b>p 3</b>
Accès à l'eau et Historique de création de la régie .....	<b>p 4</b>
L'instruction pour trafic d'influence bientôt ouverte .....	<b>p 5</b>
Ils soutiennent notre plainte .....	<b>p 6</b>
En février 2014, vous aurez de l'eau de source au robinet .....	<b>p 8</b>
Provenance et origine de l'eau du Loing .....	<b>p 9</b>
Calendrier - Coût et subventions .....	<b>p 10</b>
La tarification au m <sup>3</sup> .....	<b>p 11</b>
Votre régie publique en euros .....	<b>p 12</b>

# ENQUÊTE DE SATISFACTION : 2 ANS APRÈS LA CRÉATION DE LA RÉGIE



Une enquête de satisfaction auprès des usagers de la Régie publique Eau des Lacs de l'Essonne a été réalisée en accord avec le Conseil d'exploitation de la Régie, composé d'élus et de représentants d'usagers. En effet, 2 ans après sa création, nous voulions savoir ce que vous en attendiez et quel regard critique vous portiez sur ce nouveau service public local. L'exigence était d'obtenir un échantillon très représentatif des usagers de Viry-Chatillon, tant en termes de nombres de personnes consultées, que de situations géographiques et types d'usagers (habitats individuels, habitats collectifs, usagers professionnels...).

Avec plus de 570 usagers virois qui ont bien voulu répondre à cette enquête, ce qui représente 10% des usagers, (à comparer avec les habituelles 1500 personnes pour un sondage national), nous pouvons estimer que les résultats sont très représentatifs. L'enquête s'est déroulée pendant une semaine, par téléphone, fin février par la société A2S. Que faut-il en retenir ?

J'y vois quelques points forts : près des  $\frac{3}{4}$  des sondés attribuent directement à la Régie publique la gestion de leur eau potable. Après seulement 2 années d'existence, c'est tout à fait remarquable. Ils sont par ailleurs satisfaits de la prise en compte par la Régie des objectifs de transparence de gestion, d'information sur la qualité de l'eau et sur les prix pratiqués.

Toutefois, certains points soulevés vont nous obliger à faire des efforts de communication. Si 89% des sondés trouvent la facture claire, ils sont 76% à ne pas avoir remarqué que nous avons supprimé l'abonnement ! De même, la progressivité des tarifs selon la consommation familiale n'est perçue que par 38% des sondés et seule la moitié des virois connaissent l'existence d'une part de gratuité, bien qu'ils aient remarqué la baisse de leur facture.

Autre thème à éclaircir pour les usagers de la Régie publique : l'investissement. Ceux-ci ne sont que 38% à savoir que nous avons accru les investissements, pourtant multipliés par 6 ! L'objectif est d'améliorer le réseau légué à nos enfants mais aussi de lutter contre les fuites et le gaspillage de la ressource. Enfin, les  $\frac{3}{4}$  ne savent pas qu'ils ont des représentants des usagers au sein du Conseil d'exploitation, qui gère la Régie. Ceux-ci s'expriment pourtant dans chaque numéro du journal qui est envoyé avec la facture d'eau.

Vous le voyez, nous avons encore du travail d'explication à fournir. Après tout, la Régie n'a que 2 ans ! J'y vois pourtant un élément qui me pousse à l'optimisme : vous êtes très largement satisfaits de ce nouveau service public, et plus encore lorsque vous avez directement eu à faire avec les agents de la Régie publique Eau des Lacs de l'Essonne. Plus vous avez besoin de nous et mieux vous nous connaissez, plus vous nous appréciez !

Bien à vous.

**Gabriel AMARD,**

président de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne,  
président du Conseil d'exploitation de la Régie publique Eau des lacs de l'Essonne

Je vous propose de retrouver sur le site Internet de la régie  
[www.eauleslacsdelessonne.fr](http://www.eauleslacsdelessonne.fr)  
l'intégralité de l'enquête.

# ACCÈS À L'EAU

L'eau n'est pas une compétence comme les autres pour notre Communauté d'Agglomération. Comme l'air, elle est un élément naturel indispensable à la vie. L'eau n'est pas une marchandise. Elle est un bien commun de l'humanité. Nous sommes dans le domaine du vivant. Trois jours sans boire et nous sommes morts.

C'est ce postulat qui a conduit la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne à travailler à la mise en place d'une gestion originale. Le règlement du service de la Régie a été élaboré en concertation avec les usagers et a débouché sur plusieurs points en totale rupture avec les années précédentes, et ce qui se fait partout ailleurs :

- la gratuité des premiers mètres cubes, indispensables à la survie (3 litres par jour et par personne) ;
- la baisse de 37% du tarif d'accès au mètre cube pour l'usage familial de l'eau (base de consommation 120m<sup>3</sup>/an)
- une tarification progressive selon la consommation ;
- la suppression de l'abonnement payant et la mise à disposition des compteurs gratuitement ;
- les tarifs différenciés selon l'usage familial ou professionnel ;
- la participation de représentants d'usagers au conseil d'exploitation de la Régie
- un investissement sur le réseau 6 fois plus important que précédemment, sachant que les fuites sur le réseau représentent à peu près 20%, pourtant payés dans la facture des usagers et qui n'arrivent donc jamais au robinet !

## HISTORIQUE DE CRÉATION DE LA RÉGIE

- **NOVEMBRE 2009 :**  
Étude des modes de gestion de la distribution Eau potable
- **10 DÉCEMBRE 2009 :**  
Transfert de la compétence eau des villes de Grigny et Viry-Chatillon à la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne
- **16 MARS 2010 :**  
Arrêté préfectoral acceptant le transport et portant retrait du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) de la commune de Viry-Chatillon
- **12 AU 19 JUIN 2010 :**  
Votation citoyenne sur le mode de gestion, avec 4.949 participants (soit 70% des titulaires de compteurs) et 95,58% en faveur d'une Régie publique
- **1<sup>er</sup> JUILLET 2010 :**  
Création de la régie et adoption des statuts par le conseil d'agglomération
- **20 SEPTEMBRE 2010 :**  
Installation du conseil d'exploitation
- **1<sup>er</sup> OCTOBRE À DÉCEMBRE 2010 :**  
Recrutement des personnels de la régie
- **1<sup>er</sup> JANVIER 2011 À 14 HEURES :**  
Prise en main des installations de distribution par la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne

# L'INSTRUCTION POUR TRAFIC D'INFLUENCE BIENTÔT OUVERTE

Le 18 juillet 2012, la Communauté d'agglomération a porté plainte par l'intermédiaire de son président Gabriel Amard après les révélations du journal Marianne, qui prétendaient qu'une filiale de la Lyonnaise des Eaux (Eau du Sud Parisien) avait mandaté le cabinet de lobbying Vae Solis Corporate pour discréditer Gabriel Amard et faire échouer les travaux de raccordement avec Eau de Paris, la régie publique de la ville de Paris. Le Procureur de la République en Essonne n'a pas donné suite après le délai prescrit de trois mois. L'agglomération s'est donc constituée partie civile dans une nouvelle plainte, **ce qui entraînera automatiquement l'ouverture d'une instruction**. Ce n'est pas anecdotique car les faits reprochés, et d'ores et déjà reconnus par leurs auteurs dans la presse, sont très graves.

## DES FAITS REPROCHÉS TRÈS GRAVES

En effet, c'est une plainte pour trafic d'influence qui a été déposée. Ce délit prévu par le Code Pénal dans l'article 433-2 a deux visages : le trafic d'influence actif, qui consiste à rémunérer une personne pour qu'elle abuse de son influence (réelle ou supposée) afin d'obtenir, de la part d'une administration publique, une décision favorable au payeur ; et le trafic d'influence passif, qui consiste à proposer ses services à une personne (ou à être payé par elle) pour exercer une influence afin d'obtenir, au bénéfice du payeur, une décision favorable d'une administration publique. Il diffère de la corruption, car ici c'est l'intermédiaire qui est rémunéré et non le décideur public. Ce n'est pas non plus du lobbying, celui-ci se contentant de plaider une cause générale et non une décision individuelle favorable. Quoi qu'il en soit, le trafic d'influence est une infraction grave, qui fait partie des « atteintes à l'administration publique » à l'intérieur du quatrième livre du Code pénal, consacré aux « crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique ». Les peines encourues vont jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Si les faits révélés dans Marianne<sup>2</sup> étaient avérés, Vae Solis et Eau du Sud Parisien seraient en plein dedans : la société Vae Solis aurait été chargée, contre rémunération, d'obtenir d'Eau de Paris qu'elle renonce à sa collaboration avec la Communauté

d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne. Si Vae Solis parvenait à son funeste but, elle aurait touché 110 000 euros au lieu des 65 000 initiaux. Le tout payé avec la facture des clients de cette filiale, bien entendu... On comprend la manœuvre : la régie Eau des Lacs de l'Essonne serait contrainte de continuer à acheter l'eau à Eau du Sud Parisien, plutôt que s'approvisionner à l'eau de source d'Eau de Paris.

## UNE DÉTERMINATION SANS FAILLE

Cette volonté de nuire n'a jamais altéré la volonté de continuer à vouloir se raccorder à Eau de Paris. En prélevant l'eau potable sur l'aqueduc du Loing qui traverse Viry-Chatillon, trois objectifs seront atteints simultanément : le coût unitaire au mètre cube est inférieur de plus de 30%, tout le processus d'approvisionnement en eau sera public, de sa captation à sa facturation en passant par sa potabilisation, son transport et sa distribution et ce sera de l'eau de source. D'ores et déjà, des avancées concrètes ont eu lieu. Eau de Paris a élaboré le cahier des charges nous permettant de faire les appels d'offres pour commencer les travaux. Comme vous pouvez le lire à l'intérieur de ces pages, les travaux commenceront dès cet été. Plus rien ne peut arrêter ce projet, pas même des manœuvres délictueuses !

**TRAFIC  
D'INFLUENCE :**  
PEINES  
ENCOURUES  
**5 ANS** DE PRISON  
ET **75 000 €**  
D'AMENDE





# « ILS SOUTIENNENT NOTRE PLAINTE »



## Anne Le Strat

Adjointe au Maire de Paris,  
Présidente de la régie publique Eau  
de Paris

« La presse a révélé le 6 juillet 2012 des faits qui traduiraient les pratiques déloyales de certains acteurs économiques prêts à tout pour empêcher la mise en place d'une régie entièrement publique par les Lacs de l'Essonne. Pire, l'enjeu aurait été ici de faire échouer une collaboration entre la nouvelle régie essonnienne et celle qui exploite le service de l'eau à Paris. Eau de Paris se situe ainsi pleinement aux côtés de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne pour défendre le choix fait par ses élus d'un retour en gestion publique de l'eau. En conséquence, Eau de Paris s'est associée en justice à la plainte pour trafic d'influence déposée par l'agglomération et s'est constituée partie civile pour dénoncer et faire cesser de tels agissements ».



## Raymond Avriillier

Adjoint au Maire honoraire  
de Grenoble

« Nous avons eu à vivre ces situations de pressions et de menaces, dans les actions que nous menons, avec notre mouvement local Démocratie, écologie et solidarité, pour la promotion des services publics locaux au service du public, des usagers et de l'intérêt général, et en défense contre l'emprise des intérêts spéculatifs des oligopoles. Nous avons été solidaires des actions menées en commun pour la republicisation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour que l'eau ne soit pas une marchandise mais un bien commun. C'est donc avec sérieux et en actes que j'exprime ici ma solidarité et notre soutien à Gabriel Amard pour que la vérité soit faite sur les atteintes à sa liberté pour le service public et l'intérêt général »



## Francis Chouat

Maire d'Evry, Président de la  
Communauté d'Agglomération Evry  
Centre Essonne

« Le choix opéré par la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne et de son Président, Gabriel AMARD de se raccorder dès 2013, au réseau parisien Eau de Paris pour l'approvisionnement en eau de son territoire est un choix souverain qui doit être respecté par tous les acteurs privés et publics. La Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne a entamé dès l'année dernière ce cycle vertueux. Depuis le 1er janvier 2013, une régie de distribution d'eau offre un service de qualité

à moindre coût aux administrés. Cet acte fort peut constituer la première étape d'une stratégie encore plus ambitieuse qui conduit aujourd'hui à étudier ensemble la faisabilité d'un futur approvisionnement commun. Si aujourd'hui de nombreuses collectivités sont liées à de grands groupes de distribution et d'approvisionnement en eau potable dans des situations qui sont autant de cas d'espèce, il semble nécessaire de rappeler après la campagne de désinformation dont a fait l'objet la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne, qu'une telle décision relève d'abord d'une volonté politique, qu'elle est donc légitime et s'impose nécessairement face aux intérêts particuliers. »

## Pierre Dubois

Membre du Conseil d'exploitation de la Régie  
Eau des Lacs de l'Essonne pour l'association de  
consommateurs INDECOSA-CGT

« Avec l'association de défense des consommateurs dont je suis responsable, je me suis penché depuis longtemps sur les problèmes de la distribution de l'eau sur notre commune. Face au manque d'information par le SEDIF, j'ai rencontré Gabriel Amard alors représentant de la municipalité au SEDIF. Lorsqu'il m'a informé de la possibilité de créer une régie publique de distribution de l'eau, l'association s'est engagée dans ce projet. Nous avons immédiatement défendu l'idée de distribuer de l'eau de source à moindre coût. L'action de l'actuel fournisseur d'eau est inacceptable. C'est pourquoi nous apportons notre soutien au Président de la Régie Publique Eau des Lacs de l'Essonne dans la défense de la bonne gestion de la régie. »



## Jean-Yves Geneste

Vice Président de l'agglomération

« Le Président de notre agglomération Les Lacs de l'Essonne a déposé plainte contre Eau du Sud Francilien (filiale de la Lyonnaise des Eaux) et le cabinet Vae Solis Corporate pour trafic d'influence. Passible, si la justice le confirme, de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amendes. Si les négociations échouent entre Les Lacs de l'Essonne et Eaux de Paris, la fourniture d'eau à notre régie publique Eau des Lacs de l'Essonne resterait entre les mains de la filiale, c'est-à-dire au profit d'une société qui doit rémunérer des actionnaires, renchérissant de fait le prix de l'eau pour nos concitoyens. La distribution de l'eau a évidemment un coût mais nous entendons que ce coût ne reflète que ce qui est nécessaire et non l'enrichissement de ceux qui veulent gagner de l'argent sur la source de vie. »



## Bernard Maurin

**Association ATTAC**

« Soucieux du préjudice que ces entraves, engendrées par les faits reprochés par le site Internet de l'hebdomadaire Marianne à Eau du Sud Parisien, filiale de la Lyonnaise des Eaux et au cabinet Vae Solis, pouvaient faire subir à l'autonomie et à la bonne gestion de la Régie publique Eau des Lacs de l'Essonne, je ne peux que réitérer, par la présente et à l'occasion de l'ouverture de l'enquête, mon soutien à la démarche de Gabriel Amard. »



## Jean-Claude Oliva

**Président de la Coordination Eau Ile de France**

« Cela dépasse de très loin ce que l'on peut entendre par lobbying. Ici, nous voyons une intervention directe de puissances économiques pour contrecarrer par tous les moyens une décision politique qui ne leur convient pas. Cela jette une lumière crue sur la fable entretenue en France concernant la délégation de service public, selon laquelle les élus prendraient des décisions et les entreprises les exécuteraient. En réalité, avec ce mode de gestion, les élus ont laissé les commandes aux entreprises. Et quand l'un d'eux veut les reprendre, voilà ce qui arrive ! »



## Emmanuel Poilane

**Directeur de la Fondation France Libertés**

« Lorsque l'on travaille pour l'eau, bien commun, on défend des valeurs. Des valeurs de vie, des valeurs collectives, des valeurs de service public, des valeurs humanistes. Tout sauf des valeurs financières. Danielle Mitterrand aimait à rappeler lorsqu'elle entendait les discours des agents des multinationales qu'il lui semblait que les mots utilisés étaient les mêmes que les siens mais que leur sens étaient différents. Pour Danielle Mitterrand, l'eau pour tous, c'est pour tous. Pour les multinationales, l'eau pour tous, c'est pour tous ceux qui peuvent payer. Le dossier de Marianne, s'il est confirmé par la Justice, serait la preuve que malgré leurs dires les multinationales n'ont pas changé de pratiques. Nous pourrions enfin dire et faire entendre qu'elles sont sans foi ni loi quand il s'agit de gagner des marchés pour faire plus de profits et nourrir leurs actionnaires quoiqu'il en coûte. Nous devons imaginer qu'enfin les biens communs ne soient plus traités dans une ambition de profit mais bien dans une ambition de partage par le biais d'un service public de l'eau exemplaire dans son éthique »



## Gilles Rémignard

**Vice Président de l'agglomération**

« J'ai éprouvé un grand dégoût en apprenant par Marianne et d'autres journaux que la Lyonnaise des Eaux aurait payé une officine pour mener des campagnes visant à faire échouer un accord de livraison d'eau entre la Régie publique Eau des Lacs de l'Essonne et la Régie publique Eau de Paris. Curieusement, le directeur local de la Lyonnaise a disparu et le directeur de l'officine s'est retrouvé dans un cabinet ministériel ! Je soutiens la plainte du Président de la Régie car le trafic d'influence comme la corruption sont des virus mortels pour la Nation, la République et la Démocratie. »



## Jean-Luc Touly

**Conseiller régional d'Ile de France**

« Je soutiens bien évidemment Gabriel Amard dans son combat que je mène avec lui et d'autres pour la gestion publique, démocratique et transparente de l'eau et de l'assainissement face aux multinationales dont Suez et je serai prêt à témoigner s'il le juge utile. Je me félicite que l'instruction de la plainte va s'ouvrir, surtout dans ce climat où des affaires graves sont révélées par la presse et la justice mettant en cause des politiques ce qui entraîne la défiance des citoyens déjà durement frappés par la crise. »



# EN FÉVRIER 2014, VOUS AUREZ DE L'EAU DE SOURCE AU ROBINET

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGIE PUBLIQUE EAU DE PARIS

La Régie Publique Eau des Lacs de l'Essonne ne bénéficiant pas de moyens propres de production d'eau potable, elle achète en gros des volumes provisoirement à la Lyonnaise des Eaux. La Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne a toutefois pris la décision que l'approvisionnement de Viry-Chatillon sera assuré via un achat d'eau à Eau de Paris, autre régie publique, permettant d'obtenir de l'eau de source et des tarifs 30% moins chers. Ceci est rendu possible par la création d'un piquage sur l'aqueduc du Loing. Cela se fera à Grigny, au plus proche de notre château en limite Ris-Orangis. La commune de Grigny sera alimentée de la même manière au plus tard au terme du contrat d'affermage arrivant à échéance en juillet 2018.

L'alimentation de Viry-Chatillon sera effective en février 2014 avec ces travaux de raccordement consistant en la pose de 780 mètres linéaires de canalisation de DN 800 mm et la construction d'un poste de pompage équipé de 3 groupes électropompes à vitesse variable d'un débit maximum de 1 100 m<sup>3</sup>/h.

## PROGRAMME DES TRAVAUX

- La création d'un piquage sur l'aqueduc du Loing et d'une chambre de comptage.
- La pose d'une conduite gravitaire de 800 mm de diamètre reliant le piquage sur l'aqueduc du réservoir de Ris-Orangis.
- La construction d'une station de pompage destinée à refouler l'eau dans le réservoir de Ris Orangis.
- Le nouveau poste de pompage sera réalisé sur une emprise de la partie nord ouest du terrain du réservoir.
- Le nouveau poste de pompage prévu regroupe également l'espace dédié à la bache de reprise et l'espace pour l'installation future des réacteurs de désinfection UV.



Les parois verticales seront revêtues d'un bardage plan par panneaux alvéolés polycarbonate (type CRISTA L 16 / EVERLITE). Ces panneaux, toute hauteur, très résistants et très isolants, permettront un large éclairage des locaux. Ils seront traités anti-UV et permettront aussi le nettoyage des graffitis. La couverture en terrasse sera végétalisée.



# PROVENANCE ET ORIGINE DE L'EAU DU LOING

(DONNÉES SOURCE EAU DE PARIS)

L'ensemble des eaux souterraines alimentant Eau de Paris est traité tout comme les eaux de surface pour répondre aux exigences françaises et européennes en matière de qualité et d'environnement. Les eaux captées du Loing sont constituées d'émergences naturelles, sans pompage dans la nappe. Eau de Paris n'influence donc pas le niveau des nappes.

Eau de Paris mène parallèlement une surveillance qualité continue et un programme de recherche sur les pollutions émergentes.

Des actions renforcées de protection des bassins de collecte des eaux sont menées par Eau de Paris sur la zone de champs captants par, notamment, la promotion de l'agriculture biologique et de l'agriculture intégrée, une gestion différenciée des périmètres de protection et de l'emprise des aqueducs, et un déversement d'une partie du débit des sources captées dans les rivières impactées par les prélèvements lors des périodes de sécheresse.



# CALENDRIER - COÛT ET SUBVENTIONS

## ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION **DES TRAVAUX**

- Juillet 2013 à décembre 2013  
pose canalisations et galerie technique
- Juillet 2013 à octobre 2013  
génie civil et second œuvre station de pompage
- Novembre 2013 à janvier 2014  
Équipement hydraulique électricité et automatisme
- Février 2014  
Essai et mise en service

## MONTANT ESTIMATIF **DES TRAVAUX**

L'enveloppe totale du projet est estimée à environ  
**4 800 000 € HT** se répartissant de la façon suivante :

- Piquage aqueduc du Loing :  
**525 000 € HT**
- Pose canalisations DN 800 mm :  
**2 100 000 € HT**
- Construction d'un poste de pompage :  
**2 145 000 € HT**

Pour ces montants, les différents financeurs que sont la Région et le Conseil général sont sollicités. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations est sollicitée pour un emprunt de longue durée.

# LA TARIFICATION AU M<sup>3</sup>

## ENTRE 2010 ET 2013 (USAGE DOMESTIQUE)

	2010	2011	2012	2013
	SEDIF	REGIE	REGIE	REGIE
Part fixe (€ HT/an)	22,26 €	/	/	/
Location compteur (€ HT/an)	12,12 €	/	/	/
Part gratuite (€ HT/m <sup>3</sup> )	/	-1,10 €	-1,10 €	-1,17 €
Consommation domestique (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,10 €	1,10 €	1,166 €
< 120 m <sup>3</sup>	1,53 €			
Entre 120 et 200 m <sup>3</sup>		1,35 €	1,38 €	1,463 €
> 200 m <sup>3</sup>		1,50 €	1,53 €	1,622 €
Préservation des ressources en eau (€ HT/m <sup>3</sup> ) ou contre valeur	0,0700 €	0,0591 €	0,0718 €	0,0718 €
Distribution de l'eau pour 120 m <sup>3</sup>	225,84 €	135,53 €	137,05 €	144,76 €
Redevance communautaire (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,300 €	0,300 €	0,300 €	0,300 €
Collecte et transport des eaux usées (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,2697 €	0,2697 €	0,2697 €	0,2697 €
Redevance fermière communautaire (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,160 €	/	/	/
Traitement des eaux usées (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,440 €	0,455 €	0,482€	0,525 €
Collecte et traitement des eaux usées pour 120 m <sup>3</sup>	140,77 €	122,96 €	126,20 €	132,01 €
Redevance pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,380 €	0,399 €	0,399 €	0,400 €
Modernisation des réseaux de collecte (€ ht/m <sup>3</sup> )	0,290 €	0,300 €	0,300 €	0,300 €
Voies navigables de France (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,0100 €	0,0088 €	0,0099 €	0,0099 €
Organismes publics pour 120 m <sup>3</sup>	81,72 €	84,94 €	85,07 €	85,19 €
Total € HT base de consommation de 120 m <sup>3</sup>	448,33 €	343,43 €	348,32 €	361,96 €
Total TTC (TVA 5,5 % et 7%) base de consommation de 120 m <sup>3</sup>	472,99 €	362,32 €	369,91 €	384,38 €
Soit en € TTC / m <sup>3</sup> base de consommation de 120 m <sup>3</sup>	3,94 €/m <sup>3</sup>	3,02 €/m <sup>3</sup>	3,08 €	3,20 €

**Rapport : coût moyen en Essonne 4,40 € en 2011 (données CG 91)**

# VOTRE RÉGIE PUBLIQUE EN EUROS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET 2012

	CA 2011	CA2012
<b>Recettes</b>	<b>5 058 785,20 €</b>	<b>4 677 385,14 €</b>
Facturation des m <sup>3</sup> d'eau aux usagers	2 173 362,89 €	2 024 150,34 €
Facturation travaux recettes exceptionnelles (reconversion)	34 586,34 €	32 156,12 €
	/	3 893,61 €
Redevances pollution	645 820,71 €	605 822,85 €
Redevances modernisation	485 623,99 €	455 505,90 €
Redevance assainissement	503 383,80 €	455 505,90 €
Redevances Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval et Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne	1 216 007,47 €	1 100 350,42 €
<b>Dépenses</b>	<b>5 047 253,15 €</b>	<b>4 609 393,92 €</b>
Reversement redevances pollution	645 820,71 €	410 725,00 €
Reversement redevances modernisation	485 623,99 €	369 006,00 €
Reversement redevance assainissement	503 383,80 €	455 505,90 €
Reversement redevances Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval et Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne	1 216 007,47 €	1 100 350,42 €
Achat d'eau Eau du Sud Parisien	1 605 108,79 €	1 508 770,60 €
Charges à caractère général	173 001,55 €	269 803,54 €
Charges de personnel et frais assimilés	396 988,56 €	417 968,60 €
Charges financières	21 318,28 €	39 666,29 €
Remboursement trop perçu sur exercice en cours	/	10 555,98 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	/	27 041,59 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+ 11 532,05 €</b>	<b>+ 67 991,22 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>+ 79 523,27 €</b>

**Ainsi les comptes de la Régie dégagent un excédent positif qui participe à la constitution de son fond de roulement et à l'autofinancement des travaux de renouvellement.**



Eau des Lacs  
DE L'ESSONNE  
— La régie publique —

**NUMÉRO D'APPEL GRATUIT :**  
Renseignements et Accueil des usagers

**0800 091 003**

L'urgence technique (fuites compteur et avant compteur)  
est joignable 24h sur 24h au

**0800 091 002**

Horaires d'ouverture au public : Les équipes de la Régie Publique vous accueillent 2, rue Martin-Luther-King à Viry-Chatillon :  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h • Mardi de 14h à 17h - Jeudi de 14h à 19h  
[www.eaudeslacsdelessonne.fr](http://www.eaudeslacsdelessonne.fr)